

Image not found or type unknown



Un notaire a t-il le droit d'utiliser nom de famille pas exact

Par **tom1818**, le **27/06/2013** à **20:18**

[fluo]bonjour[/fluo]

Un notaire peut-il utiliser sur un acte authentique son nom patronymique incomplet est-ce un faux un usage de faux un faux en écriture publique?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **fabsiap**, le **27/06/2013** à **22:27**

bonsoir

un petit bonsoir serait le bienvenu.....

Enfin , soyez plus clair dans votre demande.
cordialement.

Par **chaber**, le **28/06/2013** à **06:20**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

J'ai regroupé vos deux autres posts sur le même sujet

1 Q'encourt un notaire si il signe un acte authentique sous un nom erroné altéré ?

2 Un notaire peut'il signer un acte authentique sous un nom autre que son nom inscrit sur son état civil?

Par **tom1818**, le **29/06/2013** à **07:14**

BONJOUR
TOUTES MES EXCUSES POUR LES EXPRESSIONS DE POLITESSE POUR LES
BENEVOLES DE VOTRE ORGANISATION
MERCI POUR LE REGROUPEMENT DE MES POSTS
DONC VOUS AVEZ TRES BIEN ANALYSE LE SUJET DU PROBLEME
JE N'AI PAS A ETRE PLUS CLAIR DANS MA DEMANDE
ELLE EST D'UNE SIMPLICITE ABORDABLE ET LA REFORMULATION INUTILE
LES 3 QUESTIONS SON TRES SIMPLES
IL ME MANQUE UNIQUEMENT LES REPONSES
LES TEXTES DE REFERENCES
QU'ENCOURS UN NOTAIRE QUAND IL PRATIQUE DE CETTE MANIERE ?
MERCI BEAUCOUP POUR LES REPONSES
TRES AMICALEMENT
ET ENCORE TOUTES MES EXCUSES
tom

Par **chaber**, le **29/06/2013** à **07:18**

bonjour

les textes en majuscules sont très pénibles à lire

Par **tom1818**, le **29/06/2013** à **08:06**

Bonjour
Toutes mes excuses pour les expressions de politesse pour les bénévoles de votre organisation
Merci pour le regroupement de mes posts
donc vous avez très bien analyse le sujet du problème
je vous en remercie
je n'ai pas a être plus clair dans ma demande
elle est d'une simplicité abordable et la reformulation inutile
Les 3 questions son très simples
il me manque uniquement les réponses
les textes de références
Qu'encours un notaire quand il pratique de cette manière ?
Merci beaucoup pour les réponses

très amicalement
et encore toutes mes milles excuses pour les majuscules et votre difficulté à les lire
tom

Par **jibi7**, le **29/06/2013** à **15:58**

Tom

il me semble que vous devriez aller vérifier auprès du président de la chambre des notaires concernées que ce notaire est bien inscrit et du coup il vous expliquera et répondra sans doute à vos questions après avoir vérifié les coordonnées et références.

peut être pouvez aussi sans attendre lundi essayer de taper sur "société.com" les noms concernés : pour les sci et sociétés diverses vous avez accès à un minimum d'infos voir plus en payant qq euros.
les notaires y sont peut être aussi..

Par **tom1818**, le **29/06/2013** à **19:15**

Bonjour jibi7

Pour la demande à la chambre des notaires c'est fait en A/R et pas de réponse de la chambre ni de leur syndic

Sur Société c'est fait il est inscrit sous un nom incomplet pour sa SCI (la SCI ayant son nom propre pas de problème elle a son identité unique)

Le décret de nomination du notaire est avec son nom complet !!!! il n'y a pas mensonge à son administration de tutelle j'ai vérifié

J'ai demandé son acte de mariage à la mairie pas de problème le nom patronymique est complet

Il ne m'a pas donné son extrait d'état civil le notaire

moi je lui est fourni le mien sans rechiner!!

Pas de changement de nom à ce jour du notaire vérifié

Par contre sur TOUS les actes : testament, acte de succession, contrat, bail, acte de notoriété.....).le nom du notaire est incomplet

Il dissimule au peuple son vrai nom !!!

Pour moi il fait un faux et un usage de faux

Il viole sa déontologie

Par ma signature en bas d'un acte : Je me rend coupable de complicité en faux usage de faux et faux en écriture publique

Y a-t-il des textes qui interdisent au notaire de faire cela ?

Contre qui dois-je protester, contester pour ne pas être en tort puisque la chambre refuse obstinément de me répondre ?

Merci

TOM

Par **jibi7**, le **30/06/2013** à **00:13**

il peut être un nom difficile a porter
..s'il signe Cambri
et s'appelle cambrioleur ...on peut comprendre!!